

MUSÉE ROYAL

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE.

Dossier concernant le projet de
faire couler en fer le groupe
ou Déluge, par Math. Kessels

N^o 1213

Soix dossier 199 -

NUMÉRO	DATE	ANALYSE.
D'ORDRE.	DE LA PIÈCE.	

1213 *Projet de couler en fer le groupe du Déluge, par M. Kessels.*

Bruxelles, le 17 Juin 1870.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 1213

N^o 14 10

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE

Messieurs,

Dans un rapport qu'il
a adressé au Gouvernement, M^r
l'Inspecteur des Beaux Arts a signalé
les avantages qui résulteraient de l'emploi
de la fonte de fer, pour l'exécution des
grands travaux de sculpture monumentale
et de décoration.

Grâce à l'usage de la fonte,
les villes pourraient sans dépenses ruineuses,
s'embellir à l'envi de grandes œuvres
sculpturales, et la multiplicité de ces tra-
voux aurait pour conséquence d'aider
puissamment au progrès de l'art
statuaire.

Mais ce progrès est subordonné
au perfectionnement des procédés de coulage
du fer, procédés dans lesquels les fondeurs
français et allemands ont acquis une
notable supériorité.

À la commission Directrice des Musées royaux
de peinture et de sculpture.

MEMBER OF THE
ROYAL BELGIAN
ACADEMY OF LETTERS AND
SCIENCE

Dans la pensée de faire comprendre
aux fondateurs belges et qui leur reste à
faire pour élver l'industrie des fontes
artistiques à la hauteur des fontes
françaises, le Gouvernement, Douvant
suit à une proposition qui lui était
faite dans le rapport précité, a résolu
d'un commun accord avec l'autorité
locale de faire placer dans le Parc de
Bruxelles, un exemplaire en fonte du
groupe du Déluge de feu Kesseli,
dont l'original se trouve au Musée
moderne de l'Etat.

La copie de ce groupe dont
les frais sont à la charge du Départe-
ment de l'Intérieur sera confiée à
la maison Durand de Paris,
qui a obtenu pour ses fontes artistiques
la grande médaille d'or à la dernière
exposition universelle.

Le Gouvernement ne possédant
qu'un exemplaire unique en plâtre

de la belle œuvre d'art dont il s'agit, il y a
lieu d'en faire prendre un moule en
creux avant de procéder à la copie en
fonte.

J'ai recours à votre obligeance,
Messieurs, pour vous prier de vouloir
bien me faire connaître la dépense
que nécessiterait l'exécution de ce
moule et me désigner en même
temps le mouleur qui pourrait se
charger du travail en prenant toutes
les précautions possibles pour n'altérer
en aucune façon l'œuvre originale.

Agitez, Messieurs, l'assurance
de ma considération distinguée

Pour le Ministre:
Le Directeur général,
Willems

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le

9 Juillet 1870.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 1213

N° 11516

Messieurs,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE
SOMMAIRE

Je crois devoir rappeler à votre atten-
tion la dépêche du 18 juin dernier par
laquelle vous avez été invité à vouloir
bien fournir au département de l'Inté-
rieur un devis de la dépense que nécessiterait
l'exécution d'un moule en creux
du groupe du "déluge" de feu Heffels, et à
designer en même temps le mouleur qui
pourrait se charger de ce travail, en
prenant toutes les précautions possibles
pour n'altérer en aucune façon l'œuvre
originale.

Il serait extrêmement utile à l'adminis-
tration, Messieurs, d'obtenir ces renseigne-
ments dans le plus bref délai.

Agreiez, Messieurs, l'assurance de ma considération
distinguée.

Pour le Ministre,
Le Directeur général,
Muller

A la Commission directrice des Musées royaux
de peinture.

Soboulet le 13 Juillet 1870

Monsieur

J'ai eu l'honneur de vous adresser
le grand In-Deux après avoir
calculé le moulage l'exemplaire et
remette le modèle dans son état
primaire sa valeur est mille francs
tout compris.

Beaucoup mes sincères salutations
M. L. Detremont

1215

Exécution d'un moule en bon creux
qui servira à tirer l'épreuve en
plâtre nécessaire au fond us —

Combien pour le moule d'
une épreuve en plâtre —

Le mouleur le plus capable —

Vendredi - 15 à 3 1/2 h.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1213

3

Brux. 16 Juillet 1870

à M. le Conseiller de
l'Instⁿ

En réponse à votre lettre
du 17 Juin dⁿ, N^o 14516,
nous avons l'honneur de
vous informer que le Sieur
De Vremont offre toutes les
garanties désirables pour la
bonne exécution du moulage
du groupe de Déluge, de
M^{rs}. Kessels. Ce moulage est
fait habile & nous le con-
sidérons comme le plus capable
de mener cette opération à
bonne fin et de manière à ne
pas altérer l'œuvre originale.
L'exécution d'un moule à
bon creux, dont l'Etat
conserverait la propriété, peut
être fixée à mille francs, y
compris les frais de déplacement

de remplacement & de restaura-
tion des Groupes, ainsi que
la livraison de l'épreuve
à mettre à la disposition
du fondeur.

Dans le cas où vous
vous décideriez à ordonner
le moulage dont il s'agit,
vous désirez, M. le Secrétaire,
que notre Collègue M. Eug.
Simonin fut chargé de la
direction & de la surveillance
du travail à confier au P.^{re}
De Vermont.

Ag.

M. Le Vice-Président
Le Secrétaire.

M

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 27 Juillet 1870.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 11516

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 1213

Messieurs,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE

Simonnis copie de
cette lettre à M. Simonnis
le 28 Juillet 1870.

En réponse à votre lettre du 16 juillet
courant, N^o 1213, j'ai l'honneur de
vous faire remarquer que la somme
de mille francs que demande Mon-
sieur de Crimont pour l'exécution
d'un moule en creux et pour la remise
d'un exemplaire du groupe du "Deluge"
de feu Math. Rejuls a paru d'une exagération évidente.

Monsieur le sculpteur Dehaen s'étant
engagé à exécuter ce travail pour la moitié
de cette somme, le Département est disposé
à le confier à cet artiste, si toutefois vous
n'y voyez pas d'inconvénient.

Dans l'affirmative, il serait entendu
comme vous le demandez, que Mon-
sieur Eugène Simonnis se chargerait de
la direction et de la surveillance du
travail dont il s'agit.

Vous voudrez bien me faire connaître
ce, Messieurs, la suite que'il y
aura

M. le Ministre des Musées royaux de
peinture et de sculpture.

aura lieu de donner à cette affaire.

Agriez, Messieurs, l'assurance de
ma considération distinguée.

Pour le Ministre,

Le Directeur général,

Valléfiog

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1213

Brux. 3 août 1870

à Mr le Ministre des
Intérieurs.

Monsieur le Ministre, l'honneur
de votre réponse, en réponse
à votre dépêche du 27 Juillet
de l'année des Baux et
N^o 1456, que nous ne voyons
pas d'incumbrance à ce
que Mr. De Hon soit
chargé de mouler le groupe
du Déluge de Math. Kessels.
nous disons que la forte
diminution de prix à laquelle
est arrêté le contrat, ne
soit pas pour lui un sujet
de mécompte. Il peut
entendre qu'il se chargera
du frais de déplacement et
de conservation des groupes.

Il nous a paru que ce
mouillage pourrait, sous
incumbrance, s'opérer dans

Le vestibule du Salon Ducal
opposé à l'entrée de l'escalier
moderne.

Monsieur le Président,
Je vous prie de vouloir bien me
faire connaître l'époque à la
quelle M. De Hen commencera
son travail & d'agréer
de

Le Vice-Président

Le Secrétaire.

De

9. Août

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 1213

N^o 14816

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE

Messieurs,

En réponse à votre lettre du
3^e de ce mois, N^o 1213, j'ai l'honneur de vous
informer qu'au autorisant M^r le Statuaire
Dehaen à confectiomer le montage des
groupe « Le Déluge » de feu Kessels, j'ai
fait connaître à cet artiste qu'il aurait
à exécuter ce travail sous la surveillance
d'un des membres de votre collége.

Pour éviter à M^r Dehaen les frais
excessifs, auxquels donnerait lieu le transport du
groupe à l'étage inférieur du Palais
Royal, j'ai prié l'artiste d'examiner s'il
ne serait pas possible de faire ce montage
sur le grand balcon attenant à la salle, où
l'œuvre se trouve déposée.

Vous voudrez bien, pour ce qui
vous concerne, Messieurs, donner à
M^r Dehaen toutes les facilités

À la Commission des Musées royaux
de peinture.

ROYAUME DE BELGIQUE
LE MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

après qu'il puisse s'acquitter convenablement
de sa tâche.

Agréé, Messieurs, l'assurancé de ma
considération distinguée.

Pour le Ministre,
Le Directeur général,
Willebrord

Bruxelles, le 8 mars 1871

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 1416



N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

M. J. S. S. S.
Une reproduction en fonte
artistique exécutée à Paris par les
soins de l'importante maison
Barbès, du groupe du déluge
de feu Mathieu Kessels, avait
été mise par son Département
à la disposition de la ville de
Bruxelles, pour être placée à
l'un des endroits apparents
du Parc.

Après avoir reçu momentanément
cette destination, le groupe
a été retiré et se trouve depuis
long temps déposé dans les magasins
de la ville.

Sur proposition de l'Administration
Communale proposée de le
placer dans le Jardin botanique
au point Central des Serres.

Avant de statuer à cet

La Commission des Musées Royaux
de peinture & de sculpture

1
égard, je vous serais obligé, Messieurs,
de vouloir bien examiner si cette
reproduction en fonte de bronze
remarquable de Kessels ne trouverait
pas une place plus convenable dans
la Cour intérieure des musées de
peinture & de sculpture.

Avec, Messieurs, l'assurance
de ma considération distinguée.

J. B. Leclercq
Le Secrétaire Général,
M. W. F. W. G.

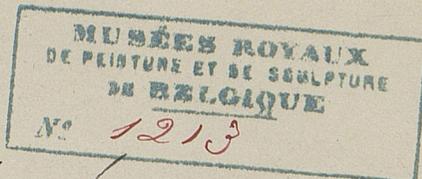
MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le

4 Mai 1877.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 14516



Messieurs,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Je me permets de vous
rappeler l'avis que par ma lettre
du 6 mars j'ai eu l'honneur
de vous demander au sujet du
placement du groupe de feu Kessels,
«le Déluge». Comme l'administra-
tion communale de Brupelles
insiste pour avoir une décision à
cet égard, je vous prie de me
transmettre, le plus tôt possible, l'avis
que j'ai eu l'honneur de vous demander.

D^r Collininet
Secrétaire Général,
H. M. P. M.

La Commission des Musées Royaux de
Peinture.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1213

Bruxelles 17 Mai 1877

à M^r le Ministre Des
Intérieurs

De Puffsch

En réponse à votre lettre
du 8 Mars 77, et en vue
de votre Art, N^o 14516
je vous informe que le groupe
du Déluge [#] trouverait
retirement sa place dans la
cave intérieure du Musée
ancien; mais nous devons
faire remarquer que cet
ouvrage ayant été exécuté
pour figurer dans une
grotte, il conviendrait de
le placer au fond de la cave.

Pour vous prouver M^r
le Ministre, de vouloir bien
demander au Département
Des Travaux Publics de
prendre les mesures nécessaires

MUSEES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
No

pour l'exécution d'un
tableau destiné à servir
au groupe de l'apôtre
St. J.

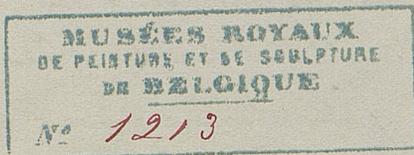
Le Président

Le Secrétaire H. J.
H. J.

Copie
Com. Royale des
Monuments

N^o 656

Bruxelles, le 7 Juillet 1877.



Monsieur le Ministre,

Des Dilegués de notre Collège ont examiné l'emplacement que la ville de Bruxelles propose d'assigner au groupe du Déluge de feu Hessels. Cet emplacement, au centre des serres du jardin botanique, leur paraît trop restreint et trop peu éclairé pour ce groupe important.

Le plan qu'il occupait au Parc étoit à tous égards préférable et il eût suffi de surélever le piedestal d'un mètre environ pour que l'œuvre de Hessels y fît un bon effet. Mais cet emplacement paraissant définitivement abandonné, nous sommes d'avis qu'on pourrait placer le groupe précité dans la cour intérieure des Musées royaux de Peinture et de Sculpture. On pourrait même y établir

un bassin dont le groupe occuperait le
centre et dont l'eau pourrait être d'un
grand secours en cas d'inondie.

Cette affaire est inscrite à l'Ad^{on}
Des Beaux-Arts, sous le N^o 14516.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'assurance de notre haute considération

Le Président

Le Secrétaire Général.

(Signé) Wellew

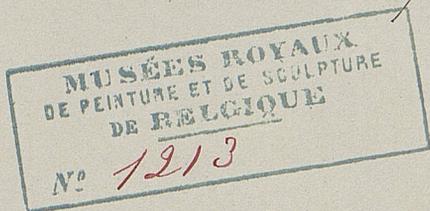
(Signé) J. Rousseau.

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.
—
ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET
DES SCIENCES.

N° 6506

ANNEXE.

Bruxelles, le 9 juillet 1877.



Promené à la Commission des Musées
royaux de peinture et de sculpture le
rapport ci-joint par lequel la
Commission royale des Monuments propose
de faire placer au milieu d'un bassin à
construction dans la Cour intérieure des
Musées, la reproduction en fonte du groupe
de Kessels "Le Déluge".

Ordonne de me renvoyer ce rapport
en me faisant parvenir un devis de la
dépense à résulter de la construction du
piédestal, de l'établissement du bassin et
du placement du groupe à l'endroit proposé.

POUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

Le Directeur général, délégué

3
Auguste Rogier

A la Commission des Musées
royaux de peinture et de sculpture,
à Bruxelles.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1213

Brux. 31 Juillet 1877

à Mr le Ministre
de l'Intérieur

~~Après~~ J'aurais pris comme
- notification du rapport de la
Commission royale des
Monuments, que vous lui avez
transmise par votre ~~lettre~~ ^{apostille} du
9 de ce mois, et par le ~~Journal~~
- Arts, N^o 6506. La Commission
directrice ne peut que se
référer quant à l'emplacement
à donner au groupe de Déluge,
de Messier, à l'avis émis
dans la lettre qui elle a eu
l'honneur de vous adresser sous
la date du 17 Mai d^r.

Comme nous ~~ne~~ faisons
remarquer, alors cette œuvre
de Sculpture ne semble pas
avoir été ~~exécutée~~ ^{exécutée} pour

ROYAUME DE FRANCE
LE MINISTRE DES MONUMENTS
HISTORIQUES
ET DES BEAUX-ARTS

occuper la place entrabl
qu'on propose de lui donner.
C'est pour ce motif que
nous demandions de l'exposer
au fond de la Cour duf
cluné ainsi, situation
qui parait préférable et
qui dispense des frais d'éta-
blissement d'un bassin,
 lequel servira au moins de vue
des secours en cas d'incendie
d'une utilité contestable.
 attendu qu'il existe dans
 cette Cour plusieurs bouches
 d'eau de la ville dont il
 peut être fait immédiate-
 ment usage si les circums-
 tances l'exigent.

Nous avons l'honneur de
 vous retourner le rapport de
 la Co. Roy. des Monuments
 & de vous prier, etc.

Ministre, d'ign. l'ins. des
 des haute Co.

Le Président
Le Secrétaire C. Petit

Maastricht, le 3 Decembre 1974.

Monsieur le Directeur du M U S É E
B R U X E L L E S .

Monsieur le Directeur,

Je viens d'acquérir pour notre Musée quelques répro-
ductions photographiques en forme de cartes-postales, portant la mention
"Musée de Bruxelles" LL 452-455-303, de certains oeuvres du grand statuaire
Maestrichtois MATHIEU KESSELS dont le Studio (73 pieces) fut acquis n'aguère
par le gouvernement Belge.

Je vous
salue
bien

Veillez avoir la complaisance de m'indiquer:

1o. lesquelles de ces oeuvres ont été reproduites par la photographie.

leur prix en format carte - postale

idem " agrandi

et où ces reproductions peuvent être achetées.

2o. j'apprends que le Musée de l'Etat à Amsterdam a acquis une reproduction
du chef-d'oeuvre de Kessels: SCÈNE DU DÉLUGE groupe en plâtre.

Veillez me faire connaître les conditions à remplir pour obtenir
une pareille réplique et la dépense qui en résulterait.

Veillez agréer Monsieur le Directeur avec mes remerciements anticipés
l'assurance de ma considération la plus distinguée.

J. Schaepekens van Riempst
Président

Bruxelles, le 11 décembre 1924.

Monsieur le Président,

En réponse à votre lettre datée du 3 décembre, j'ai l'honneur de vous faire savoir que les œuvres de Mathieu Kessels dont vous pouvez vous procurer des reproductions au comptoir de photographies installé à l'entrée du Musée sont les suivantes :
(N° 446 du catalogue); le modèle du
(en cartes postales) Le Déluge
tombeau de la Comtesse de Celles (N° 441). La carte postale représentant Vénus sortant du bain n'existe plus;

en photographies 24 X 30 : Vénus sortant du bain (N° 450); Figure tombale; femme pleurant sur une urne (N° 449); le Christ (N° 432); la Vierge (N° 434).

Les cartes postales se vendent 0,30 frs; les photographies 5 francs.

J'ignore où le Musée d'Amsterdam a acquis la reproduction du groupe du Déluge. En principe, les œuvres qui appartiennent à la galerie de sculpture du Musée des Beaux-Arts ne peuvent pas être reproduites. Pour autoriser leur reproduction il faut des raisons spéciales, comme, par exemple, l'intérêt d'une collection publique ou d'un Musée. De plus, le Musée ne possède pas d'atelier de moulage. Je ne saurais par conséquent vous dire ce que peut coûter un plâtre

Monsieur J. SCHAEPKENS van RIEMPST,
Président du Provinciaal Geschied- en Oudheidkundig
Genootschap in Limburg.
MAESTRICHT.

importance. Ce que je puis vous assurer, c'est que l'exemplaire acquis par le Musée d'Amsterdam doit être fort ancien, car jusqu'ici nous n'avons rien trouvé dans nos archives qui s'y rapporte, à moins que ce plâtre ne soit celui qui fut exécuté en 1870 et mis à la disposition du fondeur pour la réalisation d'une épreuve en bronze de ce groupe.

Veillez agréer, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Conservateur en chef,

Provinciaal
Geschied- en Oudheidkundig
Genootschap
in
LIMBURG.

Maastricht, 12 Décembre 1924.

in l'le De Niqne

Monsieur FIERENS GEVAERT
Conservateur en Chef du Musée Royal des
Beaux-Arts de Belgique

BRUXELLES.

Monsieur le Conservateur en Chef,

Je m'empresse de vous accuser réception
de votre lettre du 11 de ce mois et de vous remercier pour les renseignements que vous avez bien voulu m'y fournir.

Je saisirai prochainement le Comité de la "Société Historique et Archéologique dans le Limbourg" de la question de la reproduction en plâtre de l'oeuvre capitale de notre compatriote Mathieu Kessels: LE DELUGE.

Nous aurons éventuellement soin d'en solliciter l'autorisation que j'espère vous aurez la bienveillance de nous accorder.

Veuillez agréer Monsieur le Conservateur en Chef l'assurance de ma haute considération.

J. Schaeptkens van Riempst
Président